

Affaire Duhamel : Kouchner subira-t-il le sort de Barbarin ?



Olivier Duhamel

En 2018, le cardinal Barbarin, alors archevêque de Lyon, a été inculpé pour « non-dénonciation d'agissements pédocriminels » d'un prêtre de son diocèse. Les faits dataient de bien avant l'arrivée de Mgr Barbarin à la tête du diocèse de Lyon, et les

victimes étaient largement majeures lorsque ce dernier a eu connaissance des agissements de ce prêtre.

<https://www.lesalonbeige.fr/cardinal-barbarin-un-verdict-a-vomir/>

Mgr Barbarin a expliqué que s'il n'avait pas dénoncé ce prêtre, c'est qu'il avait reçu ses aveux en confession. Or le secret de la confession n'est pas un vain mot pour les catholiques, tout comme le secret médical pour les médecins.

Mgr Barbarin a néanmoins fait remarquer qu'en bon confesseur qui se respecte, il avait demandé au prêtre d'aller se dénoncer à la police : une condition *sine qua non* pour que l'absolution que donne le confesseur au pénitent soit valide est en effet que ce dernier regrette sincèrement sa faute, et donc que si cette dernière concerne un délit – et plus encore un crime – , il aille se livrer au plus tôt à la police.

Une défense qui n'a pas convaincu les juges de première instance qui, en mars 2019, ont condamné le cardinal-archevêque de Lyon à six mois de prison avec sursis.



Le 30 janvier 2020, Mgr Barbarin a été relaxé en appel. Les juges de la cour d'appel ont estimé qu'il n'était pas coupable de « non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs » car ce délit concerne des victimes incapables de porter plainte par elles-mêmes. Or quand le cardinal Barbarin a eu connaissance des faits, les victimes étaient majeures et donc parfaitement capables d'aller porter plainte de manière autonome.

Les parties civiles ont alors annoncé qu'elles se pourvoyaient en cassation. Le procès est donc pendant.

* * *

Dans son livre « *La Familia grande* », à paraître le 7 janvier prochain, l'universitaire et maître de conférences en droit privé Camille Kouchner



accuse son beau-père Olivier Duhamel de viol et d'inceste sur la personne de son frère jumeau. On appréciera le fait que ce témoignage est qualifié de « *roman* » par le site *Wikipédia*...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Camille_Kouchner

De 13 à 15 ans (nous sommes dans les années 1988-90), « Victor » – c'est le pseudonyme que Camille Kouchner donne à ce frère jumeau dans son « roman » – a été victime des agissements pédocriminels de leur beau-père Olivier Duhamel, figure emblématique de la grande bourgeoisie de gauche : constitutionnaliste, politologue, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne et à Sciences Po Paris jusqu'en 2010, président de la Fondation nationale des sciences politiques de 2016 jusqu'au... 4 janvier dernier (jour où il a présenté sa démission, suite au scandale), ancien conseiller du président du Conseil constitutionnel, député européen socialiste de 1997 à 2004, éditorialiste sur Europe1 et LCI, président du très puissant lobby *Le Siècle* :

<https://www.youtube.com/watch?v=GTDAy04qbqw>

Camille et « Victor » sont deux des trois enfants que Bernard Kouchner – autre figure emblématique de la grande bourgeoisie de gauche : on ne le présente plus – a eu avec Évelyne Pisier, spécialiste de l'histoire des idées politiques et par ailleurs sœur de Marie-France Pisier, actrice emblématique des films de François Truffaut. On est décidément dans le petit landerneau de la gauche caviar.

Ce n'est que vingt ans après les « agissements » de leur beau-père, à la fin des années 2000 donc, que les jumeaux se confient à leur mère, qui leur demande de garder le secret.

Mis au courant par son ex-femme, Bernard Kouchner veut d'abord « *aller casser la gueule* » d'Olivier Duhamel. Naturellement, il n'en fait rien, et décide même de garder prudemment le secret. On ne sait pas, d'après ce qu'on sait du livre-témoignage de Camille, que Bernard Kouchner ait demandé à Olivier Duhamel d'aller se dénoncer à la police...

« *Mon livre raconte à quel point beaucoup de gens étaient au courant* », assure Camille Kouchner dans un entretien à *L'Obs*. Lesquels ?...

Chaque été, précise *L'Obs*, la fine fleur de la gauche culturelle et intellectuelle se presse dans la maison du couple Pisier-Duhamel, à Sanary-sur-Mer. L'hebdomadaire bobo, qui a milité pour la dépenalisation de la pédophilie :

https://exoportail.com/quand-le-journal-liberation-faisait-lapologie-de-la-zoophilie-de-la-pedophilie/?fbclid=IwAR3Dv0qvAj2e8RPt-hIx10tohmtutE0mguY7XfZu7Pql8j8hUNwJXWb8x_M

décrit complaisamment l'atmosphère qui régnait dans ces rassemblements, parlant d'une « *sorte de confusion sexuelle entre adultes et enfants* »...

Une incise qui laisse penser que, si Camille Kouchner se

laisse aller à ses confessions publiques, d'autres gros poissons de la gauche caviar pourraient à leur tour tomber.

Rappelons qu'en janvier 1977, Bernard Kouchner cosignait dans *Le Monde* et dans *Libération* une pétition demandant la dépénalisation des relations sexuelles entre adultes et enfants. Rédigée par Gabriel Matzneff, cette pétition était également signée par Simone de Beauvoir, Louis Aragon, Roland Barthes, Jack Lang et Danielle Sallenave :

<https://24heuresactu.com/2013/01/02/quand-libe-le-monde-et-la-goche-morale-defendaient-la-pedophilie/>

* * *

Nous l'avons rappelé au début de cet article : le procès du cardinal Barbarin est pendant, avec l'annonce d'un pourvoi en cassation des parties civiles.

Le même « traitement » sera-t-il infligé au taiseux Bernard Kouchner, qui plus est père de « Victor » ?

On peut en douter : Kouchner est à la fois de gauche et membre de la « bonne » communauté. Tout comme son compère Daniel Cohn-Bendit,



qui, dans sa longue et riche carrière politicienne, n'a pas trop eu à souffrir de sa pédophilie militante :

<https://www.egaliteetreconciliation.fr/La-pedophilie-le-dossier-qui-poursuit-Cohn-Bendit-58222.html>

Henri Dubost